



Carte professionnelle BTP : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par **l'équipe éditoriale de WebLex**
- Dernière vérification de la fiche : 10/09/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 10/09/2019

A la tête d'une entreprise spécialisée dans le BTP, vous venez d'embaucher un salarié : vous vous posez alors la question de savoir si l'obtention de la carte professionnelle est obligatoire. En cas de réponse positive, certaines démarches sont à respecter. Lesquelles ?

Carte professionnelle BTP : pour qui ?

Un objectif précis. La carte professionnelle a pour but de lutter contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale. Elle permet aux entreprises de justifier de l'emploi de ses salariés en cas de contrôle sur les chantiers. Mais tous les professionnels du BTP sont-ils concernés ?

Qui est concerné ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Carte professionnelle BTP : comment l'obtenir ?

A qui la demander ? La carte professionnelle BTP est une carte individuelle sécurisée, délivrée par l'association « Congés intempéries BTP-Union des caisses de France ». Mais que faut-il faire pour l'obtenir ?

Quelles informations faut-il fournir ?...

{ABONNEZ-VOUS}